



Mise en fourrière avec quelques irrégularités

Par **philcab79**, le **26/02/2013** à **18:58**

Bonjour,

la voiture de mon père (handicapé, je dois préciser) qui stationnait à Courbevoie a été enlevé le 30 janvier par la fourrière pour stationnement abusif de plus de 7 jours.

Cela se corse par la suite :

- 1) la LRAR pour prévenir de l'enlèvement est datée du 7 (cachet de la poste et suivi le 8) et n'a donc pas été expédiée dans les 5 jours ouvrables suivant l'enlèvement. Le délai maximal avant destruction est fixé à 45 jours.
- 2) aucune fiche descriptive n'accompagne cette lettre
- 3) Ne trouvant pas la CG, j'ai demandé un bon de visite au commissariat puis retrouvé dans la voiture qui avait bougé de fourrière (de Gennevilliers à Saint-Ouen) ou j'ai pu constater qu'elle avait été visitée (avant ou après l'enlèvement je ne sais pas) avec deux sortes de gants qui peuvent avoir servi au déplacement sur la banquette arrière. Personne ne vous prévient évidemment.
- 4) le classement en seconde catégorie peut impliquer des travaux et il sera difficile de reprendre le véhicule. Je souhaiterais au minimum récupérer les affaires mais il m'a été dit qu'il fallait payer alors que certains témoignages font état de vente à l'état pour s'en exonérer

Je comptais écrire au procureur de la république de Nanterre (Philippe Courroye ?) et je sollicite votre avis afin de savoir si cela a une chance d'aboutir au vu des irrégularités constatées ?

Ou vaut-il mieux laisser tomber et payer ?

Merci beaucoup
Philippe

PS : la policière vient dans la rue pratiquement tous les jours en passagère dans le camion de fourrière et commence à dresser les PV pour stationnement gênant simultanément à l'enlèvement.